

---

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

N° 08/2026

### OBJET : HALLE BOULISTE – TARIFS DE LOCATION POUR CLUBS EXTIEURS

L'an deux mil vingt-six, le 19 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 janvier 2025

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, ACHARD Laure, DAUJAN Nicolas, VIGNE Amélie, FLEURET Alain, BARBE Sabrina, BARRE Sylvie, BERTUCCI Sandrine, BETTON Daniel, BRESCIANI Gaël, DESSITE Alain, FAURE Nathalie, GRANGER Véronique, GUILLAUME Stéphanie, MARKARIAN Jean-Maurice, ORIOL Maurice, PONSON Aline, TERRAS Tanguy, THEOLAIRE Joël.

Excusés : MINGORANCE Anita pouvoir à BRUNET Michel, BOUCHER-BARBAZANGES Garance, CHALAYE Franck, LAFOND Florian MAUSSERT Karine.

Mme BARRE Sylvie est désignée Secrétaire de Séance.

M. le Maire rappelle à l'assemblée l'existence de la convention d'utilisation de la halle bouliste conclue avec le Club de Chantemerle-les-Blés, destinée à la pratique des entraînements réguliers ainsi qu'à l'organisation de concours de boules lyonnaises.

Il indique que d'autres clubs issus de communes voisines ont exprimé le souhait d'utiliser ponctuellement cet équipement communal pour l'organisation de concours de boules lyonnaises.

### LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte que des clubs extérieurs à la commune utilisent ponctuellement la halle bouliste pour l'organisation de concours de boules lyonnaises.
- Fixe le tarif de ces occupations à 50 € la demi-journée.
- Autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires et relatifs à ces utilisations.

Ainsi fait et délibéré, à Mercurol-Veaunes, les jour, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 20/01/2026  
Reçu en préfecture le 20/01/2026  
Publié le 20/01/2026  
ID : 026-200056547-20260119-DE\_2026\_08-DE

Le Maire,  
Michel BRUNET

